
Adresse du conseil général du district de Verdun annonçant que les citoyens de la 1^{re} réquisition, formant deux bataillons, sont prêts à se rendre sur les frontières, lors de la séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général du district de Verdun annonçant que les citoyens de la 1^{re} réquisition, formant deux bataillons, sont prêts à se rendre sur les frontières, lors de la séance du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 570-571;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40926_t1_0570_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

du despotisme, par la pénible convalescence qui m'a forcé à rester à Sarrebruck, n'ayant pu, à cause de mon extrême faiblesse suivre mes collègues Soubrany et Richaud, qui se sont rendus, il y a 8 jours, au quartier général à Sarreguemines, je m'empresse d'annoncer à la Convention nationale le succès des armes de la République dans cette partie de l'armée.

« Hier, à six heures du matin, le petit camp de Sarrebruck, réduit à bien peu de monde à cause des forces qui en ont été tirées pour les porter sur différents points, devait attaquer les ennemis dans leurs repaires (les colonnes de Sarreguemines et de Sarrelibre devant agir en même temps), mais ces brigands n'ont pas eu le courage d'attendre les soldats de la liberté qui se réjouissaient de les faire entrer en danse pour une carmagnole, car à deux heures du matin ils ont abandonné les superbes positions qu'ils occupaient sur la rive droite de la Sarre, et ont battu en retraite. La troupe républicaine, commandée par le général Vincent, s'est mise à leurs trousses, et, par une marche forcée, est parvenue à les joindre, sur les 10 heures, à une lieue de Saint-Imbert.

« L'ennemi s'était déjà retranché dans une position fort avantageuse, mais cela n'a pas empêché que notre colonne, quoique bien inférieure en nombre, ne l'ait attaqué avec la plus grande valeur. Il a disputé le terrain avec beaucoup d'opiniâtreté, mais il n'a pu résister au zèle et à la bravoure d'hommes animés du désir d'exterminer tous les tyrans et leurs satellites; il a été forcé de céder cette position et de continuer sa retraite sur Saint-Imbert. La nuit les a empêchés de le pousser plus avant à cause des mauvais chemins et de la nouvelle position qu'il venait de prendre.

« Nos troupes ont bivouaqué à une très petite distance de ce troupeau d'esclaves, espérant pouvoir, ce matin, l'engager à un combat, mais ils ont profité de la faveur de l'obscurité et de la grande quantité de feux qu'ils avaient allumés pour quitter leur position et opérer leur retraite qu'ils paraissent diriger sur Hambourg.

« Ce matin, à 5 heures, nos troupes sont entrées à Saint-Imbert, et poursuivent leur marche sur Limbach, où l'ennemi n'aura sûrement pas envie de s'arrêter. Les habitants de Saint-Imbert ont assuré avoir vu passer beaucoup de voitures chargées de leurs blessés. Jusqu'à présent nous n'avons eu que 3 hommes de tués, et 15 de blessés.

« La colonne de Sarrelibre a aussi repoussé l'ennemi de ce côté; elle a passé la Brême, et se dirige sur Toley.

« Je n'ai pas encore eu de nouvelles officielles de mes collègues qui, sans doute, ne manqueront pas, ainsi que le général Hoche, d'apprendre à la Convention le succès qu'ont eu les colonnes parties de Sarreguemines pour marcher sur Bliescastel qui, d'après tous les rapports, est maintenant en notre pouvoir, puisque dès hier soir l'ennemi a été forcé d'en évacuer les hauteurs.

Bulletin de la Convention du 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (jeudi 21 novembre 1793); *Moniteur universel* (n^o 63 du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793), p. 255, col. 1); *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire an II, n^o 429, p. 1). Aulard; *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 548.

« Nous avons lieu d'espérer que sous peu nous serons en mesure pour faire repentir les hordes d'esclaves de leur entreprise téméraire sur le sol de la liberté.

« Je rappelle à la Convention nationale la lettre que je lui ai écrite le 18 du courant; j'en joins ici copie (1) et l'invite à prononcer promptement sur une demande qui intéresse essentiellement la chose publique.

« EHRMANN.

« P.-S. Le chef de brigade Lombard commande ici en l'absence du général Vincent; ce brave républicain, que l'armée de la Moselle a surnommé le *Père Duchesne*, a été, avant-hier, conduire des tirailleurs à la barbe de l'ennemi pour l'inquiéter dans son camp; quelques-uns de ces tirailleurs n'étant pas encore au fait de cette manière de guerroyer, s'étaient réunis au moment où un détachement ennemi se disposait à faire un feu de file sur eux. Il se hâta de s'approcher de ces tirailleurs en leur criant et en leur faisant signe du bras de s'éparpiller; dans cet instant il reçut une balle qui lui a traversé la main; cependant, quoique très blessé, le courage ne l'a point abandonné et il n'a pas discontinué son service.

« EHRMANN.

Le conseil général du district de Verdun invite la Convention à rester à son poste et la félicite des mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises contre les mandataires infidèles qui étaient dans son sein. Il annonce que les citoyens de la première réquisition de ce district ont formé deux bataillons qui attendent avec impatience l'ordre de voler aux frontières.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du conseil général du district de Verdun (3).

Le procureur syndic du district de Verdun, département de la Meuse, à la Convention nationale.

« Verdun, le 22^e brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Représentants d'un peuple libre,

« Enfin la liberté triomphe et la patrie sera sauvée, la louve autrichienne, cette femme altière et sanguinaire n'existe plus, déjà plusieurs conspirateurs ont payé de leur tête le prix de leurs forfaits et de leurs crimes, partout les traîtres sont démasqués, partout la vengeance nationale les poursuit, la Vendée n'existe plus, Lyon, cette ville rebelle, est soumise, bientôt Toulon s'éclipsera, partout les républicains sont victorieux, partout les vils esclaves des despotes couronnés sont terrassés; déjà tous les citoyens de ce district non mariés, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 40 ont formé 2 bataillons, et attendent avec la plus vive impatience l'ordre

(1) Cette copie n'était pas jointe; mais nous avons inséré la lettre d'Ehrmann à la séance du 22 brumaire. (Voy. ci-dessus, p. 96.)

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 6.

(3) *Archives nationales*, carton 4, 284, dossier 819.

de voler aux frontières pour se réunir à leurs braves frères d'armes qui combattent la cause (si) de notre liberté.

« Le conseil général de ce district et ses administrés ne reconnaissent d'autres lois que celles émanées de ta sagesse, ils ne cessent d'applaudir aux mesures sages et rigoureuses que tu as prises contre les mandataires infidèles que tu avais dans ton sein; ils t'invitent à rester à ton poste jusqu'à la parfaite consolidation de la République et à continuer de marcher d'un pas aussi ferme dans la carrière que tu as si glorieusement remplie jusqu'à présent.

« GIRARD. »

Le président de la Société populaire de Cany écrit, du 28 brumaire, que la veille, dans la séance de la Société, les citoyens se sont empressés d'offrir des chemises neuves, du vieux linge pour faire de la charpie, un sabre, des épaulettes, des boucles d'oreilles, boucles à souliers, jetons d'argent à effigie royale. Cette Société invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du président de la Société populaire de Cany (2).

Le président de la Société populaire de la commune de Cany, à la Convention nationale.

« Cany, chef-lieu de district, département de la Seine-Inférieure, ce 28 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Hier a été pour moi le jour où j'ai éprouvé la plus douce satisfaction de ma vie. Comme président de la Société populaire, je pouvais à peine suffire à recevoir les dons que venaient offrir à la patrie mes concitoyens, dont l'énergie républicaine se montrait dans tout son jour. Dans cette seule séance, ont été apportés sur le bureau : chemises neuves pour nos défenseurs, vieux linge pour faire de la charpie pour panser nos blessés, sabre pour fendre la tête au nommé le roi de Prusse, épaulettes, boucles à souliers, jarretières et crochets d'argent pour faire des écus à la République, boucles d'oreilles d'or à convertir en achat d'un sabre pour couper les oreilles à Cobourg, pièces de mariage et louis d'or, à convertir en achat d'un sabre pour couper les oreilles de Pitt, pièces d'argent, assignats portant l'effigie de Capet et du tyran d'Espagne pour les purifier au creuset des empreintes qu'elles portent.

« Je remettrai au comité de surveillance les chemises neuves et la charpie que vont faire nos enfants avec le vieux linge, et je vais chercher une occasion pour te faire parvenir les espèces et matières d'or et d'argent.

« Respect à la représentation nationale, salut et fraternité à ses membres.

« Jean-Baptiste LEBLÉ. »

Les membres composant la Société populaire et républicaine de Cany, chef-lieu de district, département de Seine-Inférieure, à la Convention nationale (1).

« Les sans-culottes de la commune de Cany, délivrés par 3 de tes membres, Lacroix, Louchet et Legendre, commissaires dans le département de Seine-Inférieure, du chef d'une municipalité et d'autres fonctionnaires publics qui comprimaient leur énergie républicaine, ont profité aussitôt de ce bienfait pour se réunir et former entre eux une Société populaire dans laquelle ils montreront par leur exemple, combien l'amour sacré de la patrie, de la liberté et l'égalité sont dignes de tout être pensant. Ils ont dans leur première séance, arrêté d'une voix unanime de te féliciter sur tes sublimes travaux auxquels ils adhèrent entièrement. Ils ne t'invitent pas de rester à ton poste, persuadés qu'ils sont que tu connais trop l'obligation de tes devoirs qui est de ne l'abandonner que lorsque les malveillants de tous les genres seront anéantis; que tu n'aies forcé, à l'aide de nos braves défenseurs, les tyrans, nommés rois, à convenir que toute leur horde ne vaut pas un vrai et brave sans-culotte et que toutes leurs fantaisies, qu'ils appellent couronnes, n'ont pas la dignité du bonnet rouge.

« Respect à la représentation nationale.

« Salut et fraternité à tous ses membres. »

(Suivent 25 signatures.)

Le citoyen Grillat (Gillat), de Belle-Ile-en-Mer, fait hommage à la Convention d'un hymne que lui a inspiré son amour pour la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Gillat (3).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Belle-Isle-en-Mer, quartidi, de la 2^e décade de brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Dépourvu de fortune, je ne puis offrir à la patrie que les fruits de mes faibles lumières. Mon amour pour la liberté m'a inspiré un hymne dont je m'empresse de faire hommage à la Convention nationale. J'ai tâché, mais en vain, de le rendre digne du sujet que je voulais traiter; mais j'ai compté que le sénat français ferait grâce à la production en faveur de la bonne volonté de l'auteur.

« GILLAT. »

HYMNE COMPOSÉ PAR LE CITOYEN GILLAT.

L'Hymne des Montagnards.

Rendons hommage, en vrais Français,
Aux héros de notre patrie,
Qui de l'infâme tyrannie
Déconcertent tous les projets. *(bis)*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 7.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 802.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 7.

(3) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 827.